

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

Publication.

Le département soussigné a, sur les demandes qui lui ont été présentées et conformément aux dispositions des arrêtés du conseil fédéral des 16 juin 1884 et 9 septembre 1892, ainsi qu'à celles des règlements y relatifs des 16 mars et 16 juin 1885, déclaré

M.M. Bruggisser, Gustave, de Bremgarten (Argovie);
Honegger, Huldreich, de Zurich;
Landolt, Jean, de Zurich,

éligibles à un emploi forestier cantonal supérieur dans la zone forestière fédérale.

Berne, le 16 décembre 1895.

*Département fédéral
de l'industrie et de l'agriculture,
division des forêts.*

AVIS

concernant

l'ouverture d'un poste de perception à Schwaderloch (Argovie).

Un poste de perception sera établi, le 1^{er} janvier prochain, près du bac de Schwaderloch, canton d'Argovie, où devront être acquittées les marchandises passibles de droit transportées au moyen du bac.

Celui-ci sera par conséquent, dès la date ci-dessus, ouvert à l'importation des marchandises passibles de droit, à l'exception des plantes et du bétail. Le poste de perception n'est, en revanche, pas autorisé à d'autres expéditions douanières.

Berne, le 14 décembre 1895.

Direction générale des douanes.

Recettes des douanes en octobre 1895.

I. Principales augmentations de recettes.

Tarif N ^o .	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en plus 1895 (arrondie en francs).
		1894.	1895.	
		Fr.	Fr.	Fr.
441	Feuilles de tabac non manufacturées, etc.	118,903	189,711	70 808
448	Sucre en pains, plaques, etc.	30,724	99,252	68,528
455	Vin naturel en fûts	405,409	442,502	37,093
597	Tissus laine, blanchis, teints, imprimés: légers	68,760	104,202	35,442
449	Sucre coupé ou en poudre fine	16,887	46,139	29,252
447	Sucre brut et sucre cristallisé, etc.	279,081	307,158	28,077
392	Raisins frais destinés au pressurage	98,460	126,353	27,893
351	Ciment de Portland	12,454	37,181	24,727
365	Pétrole	51,185	63,315	21,130
140	Planches, lattes, de bois d'essences résineuses	31,742	46,650	14,908
416b.	Farine, excepté celle de riz	38,747	53,515	14,768
596	Tissus laine, blanchis, teints, imprimés: lourds	38,268	47,233	8,965
429	Malt	10,245	18,037	7,792
240	Machines dynamo-électriques	114	7,060	6,946
546	Tissus de lin ayant plus de 22 fils par carré de 5 mm., etc.	8,954	14,761	5,807
384	Viande, salée, fumée, etc.	9,033	14,712	5,679
282	Tôle de fer de moins de 3 mm. d'épaisseur, brute	7,884	13,436	5,552
409	Maïs	4,340	9 513	5,173
349	Chaux hydraulique	9,297	13,918	4 621
625	Vêtements en coton	7,943	12,351	4,408
367	Saindoux	13,564	17,939	4,375
200	Chaussures avec semelles en cuir, en autres étoffes que la soie	7,332	11,606	4,274
	A reporter	436,218

Tarif N ^o .	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en plus 1895 (arrondie en francs).
		1894.	1895.	
	Report	Fr. . . .	Fr. . . .	Fr. 436,218
283	Tôle de fer de moins de 3 mm. d'épaisseur, plombée, etc. . .	10,973	15,118	4,145
396	Raisins secs pour la fabrication de vin	13,623	17,348	3,725
250	Machines non dénommées . . .	26,715	30,234	3,519
350	Ciment romain	8,388	11,871	3,483
506	Tissus coton unis, croisés : teints, pesant plus de 7 kg. par 100 m ²	5,631	9,021	3,390
79	Esprit de vin, alcool, etc., déna- turés	2,825	6,054	3,229
592	Fils de laine sur bobines, en pe- lottes, etc.	3,986	7,127	3,141
202	Chaussures en caoutchouc . . .	4,455	7,584	3,129
446	Mélasse et sirop	168	3,243	3,075
291	Ouvrages en fer communs, bruts, etc.	12,805	15,802	2,997
423	Café brut	15,455	18,406	2,951
281	Forgis brut, de 5—11 mm. d'épais- seur	2,052	4,863	2,811
514	Tissus coton, blanchis, de fils teints, etc : façonnés	3,567	6,364	2,797
720	Jouets de tout genre	17,994	20,652	2,658
108	Verre et tuiles pour toitures ; plaques en verre pour pave- ments	2,890	5,528	2,638
280	Rails, fer en barres, etc. : dimen- sions fines	17,067	19,630	2,563
245	Machines pour la filature et le retordage	1,029	3,577	2,548
407	Orge	789	3,221	2,432
406	Avoine	5,099	7,353	2,254
302	Cuivre, pur ou allié, battu, étiré, etc.	3,818	6,062	2,244
383	Viande de boucherie, fraîche . .	1,053	3,284	2,231
703	Catelles et poêles en catelles montés	386	2,598	2,212
	A reporter	500,390

Tarif N°	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en plus 1895 (arrondie en francs).
		1894.	1895.	
	Report	Fr.	Fr.	Fr.
		500,390
161	Meubles, etc., de bois courbé . . .	1,327	3,424	2,097
474	Savons ordinaires	1,197	3,290	2,093
116	Verrerie, polie, gravée, etc. . .	6,305	8,335	2,030
293	Ouvrages en fer fins, polis, peints, etc.	4,362	6,588	2,026
482	Etiquettes, formulaires, etc. . .	6,783	8,754	1,971
290	Eclisses; faux et faucilles . . .	881	2,758	1,877
289	Ouvrages en fer forgé, tout-à-fait grosiers, bruts	8,719	10,558	1,839
215	Appareils électriques de tout genre et leurs pièces détachées	745	2,553	1,808
515	Tissus veloutés, brochés, blanchis, de fils teints, etc.	878	2,650	1,772
162	Meubles, etc., en bois commun: peints	845	2,595	1,750
141	Poutres, traverses, etc., en bois, autres que de chêne	2,972	4,701	1,729
562	Soie (organsin et trame), écrue, moulinée	8,830	10,557	1,727
49	Cachou	—	1,718	1,718
682	Bonneterie de coton	2,855	4,564	1,709
242	Machines pour l'agriculture et l'économie domestique	2,103	3,760	1,657
619	Paille, jonc, liber, etc., teints, refendus, filés, etc.	1,588	3,230	1,642
247	Machines à tricoter et machines pour la bonneterie	9	1,617	1,608
239	Chaudières à vapeur	21	1,619	1,598
516	Plumetis et tissus-dentelles en co- ton, blanchis, de fils teints, etc.	670	2,255	1,585
508	Tissus coton unis, croisés: impri- més, pesant plus de 7 kg. par 100 m ²	5,335	6,892	1,557
536	Fils de lin, chanvre, etc., au-dessus du n° 10, simples, écrus ou crévés	1,466	2,968	1,502
139	Planches, lattes, de bois d'essen- ces feuillues	271	1,763	1,492
	A reporter	539,177

Tarif N°	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en plus 1895 (arrondie en francs).
		1894.	1895.	
	Report	Fr. . . .	Fr. . . .	Fr. 539,177
480	Papier de plus d'une couleur; papier doré ou argenté; etc. .	2,538	3,998	1,460
498	Tulle de coton, écreu, uni . . .	43	1,495	1,452
388	Charcuterie de tout genre . . .	2,416	3,847	1,431
160	Meubles, etc., en bois commun: bruts	1,006	2,413	1,407
475	Savons parfumés	1,722	3,094	1,372
127	Verre à glaces étamé, glaces et miroirs de 18 dm ² et au-dessus	2,622	3,928	1,306
635	Bonneterie de laine	11,736	13,036	1,300
249	Machines-outils	1,580	2,807	1,227
637	Articles de mode	3,118	4,322	1,204
694	Tuiles, brutes	1,341	2,537	1,196
82	Mèches de mineurs	1,591	2,782	1,191
163	Ouvrages de menuisier, etc., en bois commun: polis	4,947	6,131	1,184
485	Ouvrages de relieur et cartonnages	5,265	6,439	1,174
241	Constructions en fer	4,929	6,087	1,158
501	Tissus coton, unis, croisés: écrus, pesant moins de 6 kg. par 100 m ² , ayant 20 fils ou plus par carré de 5 mm.	1,245	2,358	1,113
713	Objets de parure communs	1,208	2,302	1,094
244	Machines à coudre	1,051	2,120	1,069
100	Céruse et blanc de zinc non broyés	971	2,036	1,065
359	Houille	12,119	13,174	1,055
628	Cravates en soie	3,113	4,154	1,041
710	Poterie fine	1,328	2,363	1,035
638	Chapeaux de feutre non garnis .	1,036	2,057	1,021
425	Succédanés du café, de tout genre, secs	1,426	2,432	1,006
585	Fils de laine peignée, écrus, sim- ples ou doublés: ouate de laine	362	1,367	1,005
709	Poteries communes	1,058	2,060	1,002
	Total des augmentations de recettes			568,745

II. Principales diminutions de recettes.

Tarif N°.	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs.)		Différence ou moins 1895 (arrondie en francs.)
		1894.	1895.	
		Fr.	Fr.	Fr.
656	Bœufs	99,585	72,286	27,299
263	Wagons à marchandises pour voie normale	21,931	—	21,931
658	Vaches avec dents de remplacement	31,768	12,960	18,808
663	Porcs de plus de 60 kg.	58,804	44,720	14,084
81	Matières explosibles	13,307	51	13,256
279	Rails, fer en barres, tôle : dimensions grossières	28,295	16,877	11,418
570	Tissus de soie pure	11,142	806	10,336
190	Cuir pour semelles	24,401	14,120	10,281
461	Eau-de-vie, cognac, rhum, etc. : en fûts	14,357	5,253	9,104
664	Porcs de 60 kg. ou moins	10,824	1,872	8,952
415	Gruau, semoule, etc.	24,042	16,045	7,997
331	Pierres à bâtir, dégrossies ou grossièrement taillées	5,827	—	5,827
394	Fruits secs, etc.	8,947	3,181	5,766
286	Ouvrages en fonte de fer, tout-à-fait grossiers, bruts	31,549	26,691	4,858
486	Lingerie en papier	7,563	2,869	4,694
661	Veaux gras de plus de 60 kg.	6,800	2,130	4,670
210	Pianos, harmoniums	10,823	6,212	4,611
404	Froment	76,527	72,030	4,497
304	Câbles et fils guipés pour conduites électriques	8,345	4,065	4,280
386	Volailles mortes	8,043	3,886	4,157
659	Génisses avec dents de remplacement	7,506	3,420	4,086
368	Beurre frais	8,572	4,884	3,688
109	Verre à vitres, ordinaire	51,202	47,538	3,664
657	Taureaux	6,425	2,975	3,450
382	Poissons, séchés, etc., en vases jusqu'à 5 kg.	10,430	7,217	3,213
459	Vins mousseux en bouteilles	14,807	11,657	3,150
	A reporter			218,077

Tarif N°	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en moins 1895 (arrondie en francs).
		1894.	1895.	
	Report	Fr. . . .	Fr. . . .	Fr. 218,077
427	Fromage à pâte molle . . .	4,352	1,303	3,049
114	Verrerie de verre mi-blanc . .	5,206	2,364	2,842
83	Coton-poudre	2,700	—	2,700
499	Tissus coton, unis, croisés : écrus, pesant 6 kg. ou plus par 100 m ²	11,738	9,217	2,521
248	Métiers à tisser, etc.	2,493	187	2,306
711	Porcelaine de tout genre . . .	4,359	2,154	2,205
714	Quincaillerie commune, objets de parure exceptés	3,869	1,682	2,187
355	Ouvrages de tailleurs de pierres, etc., bruts	3,988	2,064	1,924
115	Verrerie de verre ordinaire inco- lore	5,045	3,122	1,923
138	Bois de chêne, scié, etc.	3,210	1,351	1,859
444	Cigares et cigarettes	11,339	9,523	1,816
197	Chaussures en cuir, grossières .	5,676	3,987	1,689
454	Vin de fruits (cidre, poiré) . .	2,188	501	1,687
466	Huiles comestibles en fûts, autres que l'huile d'olives	3,337	1,677	1,660
19	Eaux minérales	3,244	1,589	1,655
294	Ouvrages en fer forgé, fins, émail- lés	4,045	2,394	1,651
356 e.	Ouvrages de tailleurs de pierres, polis, avec ornements, en mar- bre ou granit	1,622	25	1,597
426	Racines de chicorée, sèches; etc.	8,106	6,611	1,495
665	Moutons	1,628	163	1,465
715	Lampes de tout genre, et leurs parties séparées finies	2,741	1,313	1,428
400	Légumes frais	1,394	—	1,394
640	Chapeaux de feutre garnis . . .	5,978	4,585	1,393
165	Meubles, etc., finis, en bois d'ébé- nisterie	1,676	337	1,339
112	Bouteilles de verre ordinaire, noir, brun, ou vert	2,859	1,564	1,295
	A reporter	263 157

Tarif N ^o .	Désignation de la marchandise.	Recettes (arrondies en francs).		Différence en moins 1895 (arrondie en francs).
		1894.	1895.	
	Report	Fr. . . .	Fr. . . .	Fr. 268,157
398b.	Dattes, figes sèches, amandes, noisettes	2,245	1,069	1,176
369	Beurre, fondu, salé	5,892	4,720	1,172
278	Fer brut, etc.	4,307	3,171	1,136
421	Miel	4,055	2,938	1,117
117	Verrerie, mate, peinte, etc., et verrerie non dénommée	1,200	188	1,012
705	Carreaux et dalles en grès, ardoi- sés, vernissés, etc.	1,013	5	1,008
	Total	268,778

Récapitulation.

	Fr.
Augmentations de recettes en octobre 1895, sur 91 positions du tarif	568,745. —
Diminutions de recettes en octobre 1895, sur 56 positions du tarif	269,778. —
Différence en plus 1895	298,967. —
Recettes totales en octobre 1895	4,116,423. 97
» » » » 1894	3,779,692. 56
Augmentation réelle en 1895	336,731. 41
Recettes totales du 1 ^{er} janvier au 31 oct. 1895	35,028,643. 27
» » » » 31 » 1894	33,214,782. 36
Augmentation totale en 1895	1,813,860. 91

AVIS

concernant

la distillation de vins étrangers.

A la suite de récentes infractions à la loi sur les spiritueux, le département soussigné croit devoir rappeler au public que la *distillation des vins de provenance étrangère* n'est permise que moyennant autorisation préalable de la régie fédérale des alcools, à Berne, contre paiement d'une finance de monopole de 80 centimes par degré d'alcool et par hectolitre de vin et sous réserve des mesures de contrôle prescrites par la régie. Cette restriction légale de l'industrie de la distillation concerne aussi bien les vins gâtés que les vins propres à la consommation. [4.]..

Berne, le 14 décembre 1895.

Département fédéral des finances et des douanes.

A V I S.

Par le présent avis, nous portons à la connaissance du public que le prix d'abonnement pour la feuille fédérale est de **cinq francs** par an, y compris l'envoi, franco de port, dans toute la Suisse.

La feuille fédérale contient : les délibérations du conseil fédéral qui peuvent être livrées à la publicité ; tous les messages et les rapports du conseil fédéral à l'assemblée fédérale, y compris les projets de lois et d'arrêtés fédéraux ; les circulaires du conseil fédéral ; les rapports des commissions du conseil national et du conseil des états ; les publications des départements et d'autres branches d'administration de la Confédération, entre autres les tableaux mensuels des recettes des douanes, les avis relatifs aux hypothèques sur des chemins de fer, les tableaux mensuels des trains et des retards qu'ils ont subis, les mises au concours de places et de livraisons à faire à la Confédération, enfin des annonces d'autorités fédérales et cantonales et, quelquefois aussi, d'états étrangers.

La feuille fédérale continuera à avoir comme annexes : les feuilles parues du recueil officiel des lois de la Confédération (lois et ordonnances fédérales, arrêtés fédéraux, règlements, traités conclus avec l'étranger, etc.) ; le compte d'état de la Confédération ; le résumé des délibérations des chambres fédérales ; le tableau des subsides fédéraux aux sociétés suisses de secours à l'étranger ; le tableau de l'émigration suisse dans les pays d'outre-mer.

Depuis le 1^{er} juillet 1885, la feuille fédérale donne encore une *nouvelle annexe*, paginée à part et intitulée : *Organe de publicité pour tous les avis en matière de transports et tarifs de chemins de fer sur territoire suisse*.

On peut s'abonner *en tout temps, mais pour une année entière seulement*, directement auprès de l'**expédition** ou à tous les **bureaux de poste** suisses, qui *sont tenus* de recevoir les demandes d'abonnement pour l'année, à *quelque époque que ces demandes soient présentées*. Les numéros qui auront déjà paru depuis le commencement de l'année seront *envoyés aux nouveaux abonnés*. Les anciens abonnés qui ne refuseront pas le numéro 1 seront considérés comme abonnés pour l'année 1895.

On peut se procurer aussi, *tant que la provision n'en est pas épuisée*, la feuille fédérale des années précédentes et des volumes clos isolés de cette feuille et du recueil officiel des lois et des ordonnances de la Confédération, en en faisant la demande au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Les réclamations relatives à la feuille fédérale doivent être adressées, en première ligne, aux bureaux de poste respectifs; en seconde ligne, à l'expédition de la feuille fédérale, à Berne, et exceptionnellement seulement au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale. Les réclamations doivent être faites si possible immédiatement et, au plus tard, dans les trois mois à dater de la publication du numéro respectif de la feuille fédérale ou du recueil des lois. On ne peut plus prendre en considération les réclamations qui arriveraient plus tard.

Berne, décembre 1895.

Chancellerie fédérale.

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places,
annonces et insertions.

Tribunal fédéral suisse.

Mise au concours.

Ensuite d'une décision des chambres fédérales, une *quatrième place de secrétaire à la chancellerie du tribunal fédéral* est mise au concours. Ce fonctionnaire sera attaché, en première ligne, au personnel attribué à la *chambre des poursuites pour dettes et des faillites.*

La connaissance approfondie des langues allemande et française est exigée; quelque connaissance de l'italien est également désirable.

Le traitement est de 5000 à 7000 francs.

L'entrée en fonctions devra avoir lieu au commencement de janvier 1896.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1895
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	54
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.12.1895
Date	
Data	
Seite	738-748
Page	
Pagina	
Ref. No	10 072 208

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.